

# Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 17 septembre 2024

**Objet : Convention avec l' association Art et Bien Etre (Atelier Tai Chi) - Forfait Autonomie 2024/2025**

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_58
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	11	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	6	

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept septembre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

### **Etaient présents :**

Mme Fatiha ALAUDAT - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI -  
Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Roland NAGEOTTE -  
M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA -  
M. Martin VERNANT

### **Etaient excusés :**

M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - Mme Sylvie LEBRET  
- Mme Julie MURET - Mme Charlotte RAULT

Secrétaire de séance : M. VERNANT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 17 septembre 2024**

**Registre des délibérations**  
**Délibération n° 2024\_58**

Service : Résidences Autonomie / Domaine : 8.2.2

**Objet : Convention avec l' association Art et Bien Etre (Atelier Tai Chi) - Forfait Autonomie 2024/2025**

**Le conseil d'administration,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le budget de l'établissement,

Considérant que, dans un souci de prévention santé, qu'il est dans l'intérêt des personnes âgées de la ville, d'organiser un atelier de prévention de la perte d'autonomie,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1** : APPROUVE les termes de la convention entre le CCAS et l'Association Art et Bien-être pour la réalisation d'un atelier Tai Chi Chuan 2024-25 dans le cadre du Forfait Autonomie.

**Article 2** : AUTORISE la présidente du CCAS à signer la convention ainsi que les documents afférents.

**Article 3** : DIT QUE les dépenses seront imputées sur les budgets de la résidence Laforest sous la nature 6288 « prestation de service ».

**Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.**

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME  
Présidente du CCAS

\*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.